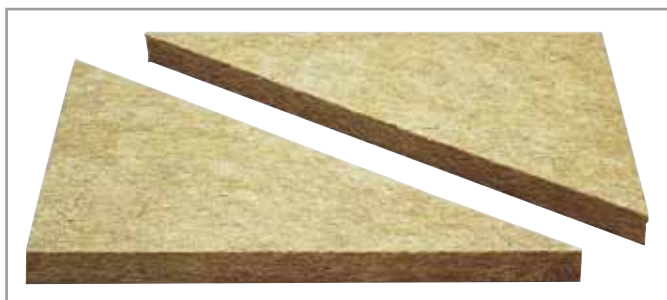


DELTAROCK ou MB ROCK



DELTAROCK et MB ROCK sont des panneaux de laine de roche mono densité rigide utilisés pour l'isolation thermique entre éléments de structure (solives, poutrelles...) avant la pose du plafond de finition.



DELTAROCK

MB ROCK

PERFORMANCES INCENDIES

■ Réaction au feu

DELTAROCK et MB ROCK sont incombustibles ; ils ne contribuent donc pas au développement de l'incendie (Euroclasse A1).

CONSEIL ROCKWOOL

■ RT 2012 : $R > 3,00 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
DELTAROCK ép. 120 mm conseillée.

■ RT-Existant : $R > 2,00 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
DELTAROCK ép. 80 mm conseillée.

PERFORMANCES THERMIQUES

Épaisseur (mm)	Résistance thermique R ($\text{m}^2 \cdot \text{K/W}$)	
	DELTAROCK	MB ROCK
60	1,75	-
80	2,35	-
95	-	2,75
100	2,90	-
120	3,50	3,50
140	4,10	-
145	-	4,25
160	4,70	-
175	-	5,10

DELTAROCK

Panneau triangulaire rigide non revêtu à associer en rectangle.



■ **Le + produit** : limite les chutes de chantier, adaptabilité totale.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Réaction au feu (Euroclasse)	A1
Conductivité thermique (W/m.K)	0,034
Masse volumique nominale (kg/m ³)	50
Longueur (mm)	1350
Largeur (mm)	600
Tolérance épaisseur	T2
Stabilité dimensionnelle	DS(70,90)
Absorption d'eau à court terme	WS
Transmission de vapeur d'eau	MU1
Résistance à l'écoulement de l'air	AFr15
Etiquetage sanitaire	A

DIPLÔMES

■ ACERMI
04/015/303

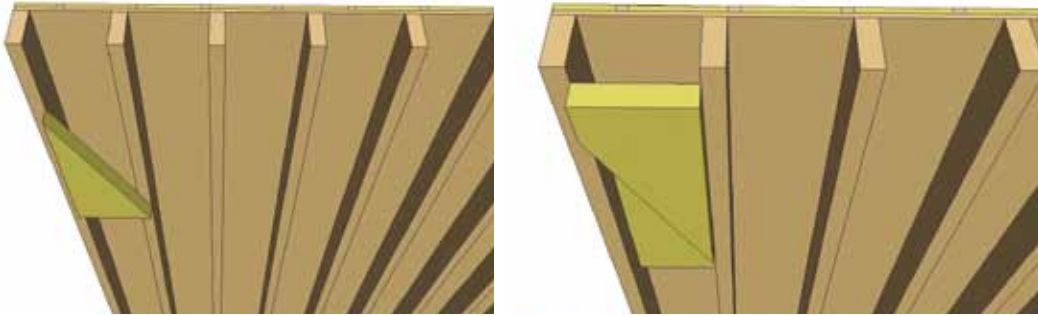
■ KEYMARK
008-SDG5-303

■ DoP
CPR-DoP-FR-021

RÉFÉRENCES, CONDITIONNEMENT

Référence	Dimensions L x l x e (mm)	Résistance thermique (m ² .K/W)	Nombre de pièces/ colis	Nombre de m ² / colis	Nombre de colis/ palette	Nombre de pièces/ palette	Nombre de m ² / palette	Camion tautliner m ² / chargement (22 palettes)	Codes EAN
118993*	1350 x 600 x 60	1,75	7	5,67	12	84	68,04	1 360,80	3 53731 0096999
118994	1350 x 600 x 80	2,35	5	4,05	12	60	48,60	1 069,20	3 53731 0097002
103391	1350 x 600 x 100	2,90	4	3,24	12	48	38,88	855,36	3 53731 0094032
136258	1350 x 600 x 120	3,50	3	2,43	12	36	29,16	699,84	3 53731 0102379
130477*	1350 x 600 x 140	4,10	3	2,43	12	36	29,16	583,20	3 53731 0100696
63370	1350 x 600 x 160	4,70	4	3,24	8	32	25,52	570,24	3 53731 0002273

* Pour les épaisseurs 60 et 140 : 20 palettes



MISE EN ŒUVRE D'UNE ISOLATION DE PLANCHERS BOIS EN SOUS FACE

◆ Étape 1 : Reconnaissance du support

Les 2 cas de figures les plus courants sont :

- Isolation thermique du plancher bas donnant sur une cave, un local non chauffé, un vide sanitaire sans plafond suspendu.
- Amélioration de l'affaiblissement acoustique d'un plancher bois entre logements avec ou sans plafond suspendu.

Dans le cas d'un projet de rénovation, il convient de définir la méthodologie d'accès au plancher, c'est-à-dire, soit par le dessous soit par le dessus selon les travaux prévus.

✓ Partie 1 : Cas du plancher bas

En neuf en construction à ossature bois ou en rénovation de plancher bas existant sans plafond sous les solives. Le plancher bas doit être réalisé conformément aux DTU 31-2 et 51-3.

S'il s'agit d'un plancher sur vide sanitaire, celui-ci doit être correctement ventilé.

- Le bâtiment doit être hors d'eau.
- La face inférieure des solives doit être à 30 cm minimum du sol.
- Un dispositif de maintien de l'isolant doit être mis en place sous les solives (réseau de tasseaux de classe 2, résille métallique,...). Ce dispositif doit être perméable à l'air.

La pose d'un panneau bois continu en sous face du solivage est donc déconseillée.

Les panneaux rigides ROCKWOOL encastrés entre les solives avec une surcote de 3 à 4 mm tiennent sans dispositif de maintien.

L'emploi de laine en vrac n'est pas adapté pour l'isolation du plancher bas sur vide sanitaire.

L'isolation et le pare-vapeur éventuel doivent être mis en place avant la pose du plancher intérieur.

◆ Étape 1 : Pose de l'isolant

Les panneaux rigides nus doivent être sélectionnés selon l'espace disponible entre les solives bois et selon la performance thermique recherchée. Les panneaux revêtus d'un pare-vapeur kraft ne sont pas nécessaires car le pare-vapeur à mettre en place doit être continu et posé avec un recouvrement des lés.

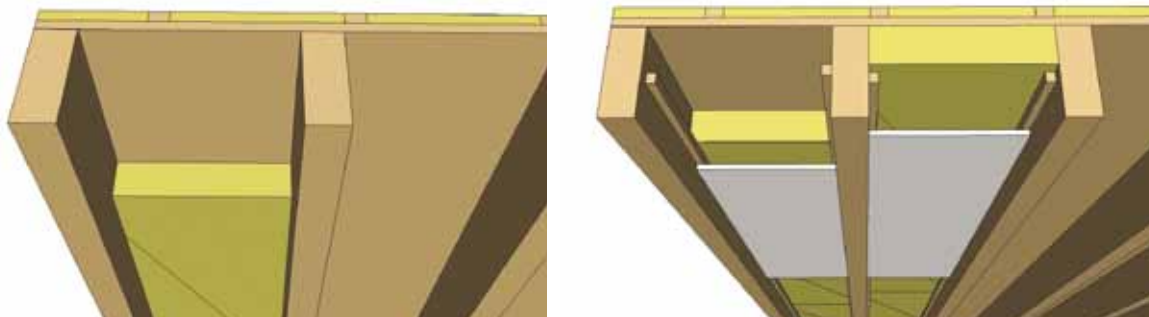
Les panneaux rigides doivent être posés en une ou plusieurs couches encastrées entre les solives à fleurs de la face supérieure de celles-ci.

- Choix de l'isolant à poser entre solives :

Espace entre solives (cm)	Référence conseillée	Mode de pose conseillé
34 à 36	MB ROCK 365	Encastré entre solives sans découpe grâce au bord flexible
36 à 38	MB ROCK 380	
54 à 56	MB ROCK 565	
56 à 59	MB ROCK 590	
56 à 64	DELTAROCK	Encastré entre solives avec découpe des pointes éventuelles

◆ Étape 2 : Pose du film pare-vapeur

Le pare-vapeur est obligatoire de manière générale et doit être placé de façon continue :



- soit sur les solives et l'isolant avant la pose du plancher porteur, si celui-ci est le support direct du revêtement de sol ;
- soit sur le plancher porteur, si celui-ci est destiné à recevoir un plancher flottant.

Le pare-vapeur doit avoir une perméance $\leq 1 \text{ mg/m}^2 \cdot \text{h} \cdot \text{mm Hg}$. Il doit être sans discontinuité et relevé en périphérie

NOTA

Dans le cas où un pare-vapeur est prévu, et si le revêtement de sol est étanche, le maître d'ouvrage peut prévoir un film polyéthylène qui sera étendu sur le sol du vide sanitaire et lesté par un matériau imputrescible (sable, gravier,...).

◆ Étape 3 : Pose du plancher bois

Le plancher quelque soit sa nature doit être posé conformément aux préconisations des DTU 31.2 et 51-3.

✓ Partie 2 : Cas du plancher intermédiaire :

En neuf en construction à ossature bois ou en rénovation de plancher existant avec plafond sous les solives.

Les isolants ROCKWOOL en vrac, en rouleaux ou en panneaux doivent être exclusivement utilisés pour une isolation entre lambourdes ou solivage ou sur le plafond suspendu.

Le rôle essentiel de l'isolant est ici d'améliorer l'acoustique entre locaux en réduisant les résonances dues à l'effet caisson. Les performances thermiques et feu intrinsèques aux produits en laine de roche améliorent le comportement des planchers bois.

La pose d'isolant rigide sur les solives est interdite quelque soit l'épaisseur des panneaux.

Les isolants ROCKWOOL ne peuvent être considérés comme :

- Des sous-couches de désolidarisation ou sous-couches acoustiques au sens des DTU 51-1 et 51-3 et 51-11.
- Des ouvrages d'interposition au sens du DTU 51-2.

Dans le cas des chantiers de rénovation de planchers existants avec plafond sous le solivage, l'une ou l'autre des parois doit obligatoirement être démontée au choix du maître d'ouvrage ou de l'entrepreneur quelque soit la technique utilisée et l'isolant mis en œuvre. Le soufflage entre plancher et plafond n'est pas visé par les avis techniques des laines de roche en vrac.

✓ - Cas du démontage du plancher :

◆ Étape 1 :

Démonter toute la surface du plancher (lames de parquets ou panneaux bois) de façon à pouvoir vérifier la résistance du plafond ainsi que les éventuels équipements intégrés dans le plenum (tuyauterie, gaines électriques,...).

◆ Étape 2 :

Poser l'isolant en vrac, rouleaux ou panneaux directement sur le plafond en une ou plusieurs couches.

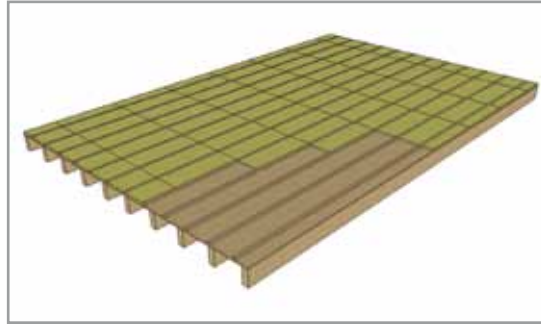
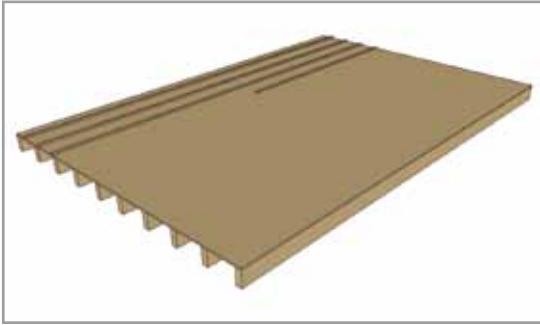
La pose d'isolant en vrac en épandage manuel LE FLOCON 2 doit être fonction de la résistance du plafond.

En cas de doute, préférer les autres solutions plus légères (soufflage, panneaux ou rouleaux).

◆ Étape 3 :

Reposer le plancher sur les solives en interposant de préférence un joint désolidarisant sur les solives afin de réduire les transmissions des bruits d'impacts et limiter les grincements.

Le type de plancher doit être compatible avec l'entraxe des solives et la charge d'exploitation.



✓ - Cas du démontage du plafond :

◆ Etape 1 :

Démonter toute la surface du plafond (lattis plâtre, lambris,...) pour avoir un accès complet à la sous face du plancher bois.

◆ Etape 2 :

Dans le cas de pose d'un futur plafond suspendu, fixer les suspentes conformément aux prescriptions du fabricant.

◆ Etape 3 :

Découper les panneaux d'isolant rigides à la largeur entre solives et encastrer les panneaux en une ou plusieurs couches entre les solives indifféremment au contact du plancher supérieur ou à fleurs de la face inférieure des solives au choix du maître d'ouvrage ou de l'entrepreneur. La pose à mi-hauteur du solivage permet à la fois de libérer de l'espace sur l'ossature de plafond pour le passage des gaines électriques et créer également une lame d'air sous le plancher.

Choix de l'isolant à poser entre solives :

Espace entre solives (cm)	Référence conseillée	Mode de pose conseillé
34 à 36	MB ROCK 365	Encastré entre solives sans découpe grâce au bord flexible
36 à 38	MB ROCK 380	
54 à 56	MB ROCK 565	
56 à 59	MB ROCK 590	
56 à 64	DELTAROCK	Encastré entre solives avec découpe des pointes éventuelles

◆ Etape 4 :

Dans le cas de pose d'un futur plafond suspendu, clipser les fourrures sur les suspentes conformément aux prescriptions du fabricant.

Dans le cas de pose d'un futur plafond en lambris entre les solives, repérer le niveau et fixer les tasseaux sur les solives.

En cas de faux plafond suspendu ou de plafond tendu, un dispositif de maintien de l'isolant doit être mis en œuvre sous les solives par précaution

◆ Etape 5 (facultative) :

Poser une isolation complémentaire sur les fourrures dans l'espace disponible entre la face inférieure des solives et les fourrures.

◆ Etape 6 :

Poser le parement de plafond (plaque de plâtre, lambris bois ou PVC,...) soit sur les fourrures, soit entre les solives, soit sous les solives selon les prescriptions de chaque fabricant.

✓ - Annexe : cas de pose d'un plancher de doublage sur lambourdes :

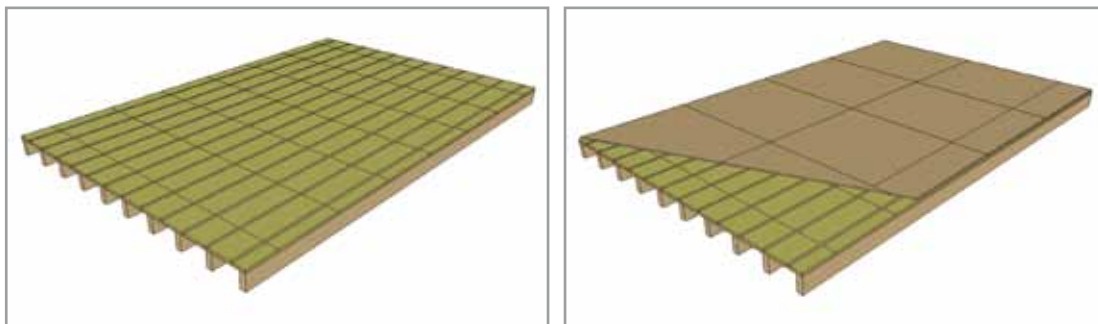
L'isolation d'un plancher (bois ou maçonnerie) peut être complétée par la pose d'un plancher flottant.

Plusieurs techniques sont visées dans les DTU planchers, seule la technique de planchers bois sur lambourdes vise l'emploi d'isolant en laine minérale. Toutes les autres techniques supposent l'emploi d'isolants classés SC1.

◆ Etape 1 : Pose des lambourdes

Clouer, visser ou coller les lambourdes sur le support continu ou discontinu de façon alignée en respectant un entraxe maximum de 45 cm.

Pour les poses clouées ou vissées, une sous-couche fine de désolidarisation peut être placée sous les lambourdes



pour éviter les grincements et améliorer la performance aux bruits de chocs.

Des lambourdes supplémentaires doivent être posées en périphérie du local à isoler pour que le plancher flottant ne soit pas soumis à des efforts de porte-à-faux.

Les sections des lambourdes doivent être dimensionnées selon le type de support continu (plancher bois ou béton) ou discontinu (solivage). Cet entraxe doit être choisi non seulement en fonction des charges d'exploitation, mais aussi en fonction du format utile des panneaux, des planches et des lames posés sur le réseau de lambourdes.

Type de support	Section minimale des lambourdes
Plancher (continu)	20 x 50 mm en pose flottante
	Sections standardisées : 22 x 75 mm ou 32 x 63 mm ou 38 x 63 mm
Solivage (discontinu)	25 x 80 mm
	Sections standardisées : 27 x 100 mm ou 32 x 100 mm ou 38 x 100 mm

- Cas particulier de pose des lambourdes sur un support discontinu (solivage) :

L'entraxe des solives détermine la hauteur minimum des lambourdes et le choix de l'isolant :

Entraxe des solives (cm)	Hauteur minimum des lambourdes (mm)	Références d'isolant conseillées entre lambourdes
35	25	ROCKSOL PRO 20 mm
45	32	DB ROCK 30 mm
60	52	DB ROCK 50 mm

◆ Etape 2 : Pose de l'isolant

Placer les panneaux d'isolant semi-rigides ou rigides entre les lambourdes sur une épaisseur inférieure ou égale à la hauteur des lambourdes.

Pour respecter l'écartement maximal d'axe en axe entre lambourdes de 45 cm conformément au DTU 51-3, les panneaux d'isolant doivent être découpés à la dimension mesurée entre les lambourdes.

Exemples :

Pour des lambourdes de 100 mm de large et 32 mm de hauteur posées à entraxe 43 cm directement sur les solives, l'espace entre lambourdes est de 33 cm.

Pour limiter les chutes, les panneaux 1350 mm x 600 mm peuvent être découpés en 4 morceaux de 337 mm x 600 mm.

Pour des lambourdes de 63 mm de large et de 32 mm de hauteur posées à entraxe 45 cm sur un plancher continu, l'espace entre lambourdes est de 38,7 cm.

Pour limiter les chutes, les panneaux 1200 mm x 600 mm peuvent être découpés en 3 morceaux de 387 mm x 600 mm.

◆ Etape 3 : Fin de chantier :

Les chutes d'isolants nus ou revêtus et les emballages devront être rapportés chez un distributeur assurant la collecte des déchets non dangereux inertes (pour l'isolant) et non dangereux non inertes (pour les emballages), en déchèterie ou sur les plateformes de tris des déchets issus du bâtiment.